

SOMMAIRE

I. BIENVENUE EN ASH

A- Présentation de la Direction de l'UFR.....	4
B- Présentation du service de scolarité.....	4
C- Présentation des départements.....	5

II. LA MENTION PSYCHOLOGIE

Responsabilités	6
II.1. - ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION	7
II.2. - INFORMATIONS GENERALES.....	11
Secrétariat.....	11
Inscriptions.....	11
Programmes d'études à l'étranger	12
Association étudiante.....	12
Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage.....	13
II.3. - ORGANISATION DE LA FORMATION EN M1 (S7 ET S8).....	17
Responsabilités	17
Présentation synthétique de la formation en M1.....	19
Stage.....	20
Maquette des enseignements semestres 7 et 8.....	22
Tableau récapitulatif des modalités de contrôle des connaissances	23
II.4. - ORGANISATION DE LA FORMATION EN M2 (S9 et S10) de Psychologie	24
M2 Cognition, Neurosciences et Psychologie	24
M2 Psychologie du Travail et des Organisations	28
M2 Psychopathologie et Psychologie Clinique	30
M2 Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent	32
M2 Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique	34
Le calendrier universitaire 2020/2021.....	36

I. BIENVENUE EN ASH

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Education et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I).

Quelques chiffres

À l'université : Environ 30 000 étudiants inscrits en 2020-2021 dont 5 700 étudiants à l'UFR Arts et Sciences Humaines, 200 enseignants chercheurs, 40 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

A- Présentation de la Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. Thomas SIGAUD

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02.47.36.65.31, courriel : sectash@univ-tours.fr

B- Présentation du service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

❖ Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres... L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes ».

Bureau 117, 1^{er} étage
Tél : 02.47.36.65.35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 16h45
Fermeture au public le lundi matin
et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité :

Mme Isabelle JUIGNET bureau 115,

Courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

❖ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

<https://ash.univ-tours.fr/>

Il s'agit de votre site. Vous y trouverez : un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations, des réponses à vos questions...

C- Présentation des départements

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Département	Secrétariat	Contact courriel
Histoire et archéologie Histoire de l'art Musique et musicologie Philosophie Psychologie Sociologie Sciences de l'éducation CFMI(Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	Bureau 231, 2 ^{ème} étage TA Bureau 316, 3 ^{ème} étage TA 5, rue François-Clouet Bureau 118 1 ^{er} étage TA Bureau 114 1 ^{er} étage TA Bureau 217 2 ^{ème} étage TA Bureau 118 1 ^{er} étage TA La Charmoise Fondettes	histoire@univ-tours.fr histoiredesarts@univ-tours.fr musico@univ-tours.fr philo@univ-tours.fr master.psycho@univ-tours.fr socio@univ-tours.fr edu@univ-tours.fr cfmi@univ-tours.fr

Pour vous repérer

Le plan des sites se trouve sur www.ash.univ-tours.fr

À la rubrique « Infos pratiques »

Quelques sigles et abréviations :

BE : Site Béranger

BU : Bibliothèque Universitaire

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

DPP : Dispositif Pédagogique Particulier

ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)

PE : Site Plat d'Étain

FR : Site Fromont

GR : Site Grandmont

PCE : Passeport Culturel Etudiant

POR : Site Portalis (Droit)

RI : Relations Internationales

SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

MOIP : Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TA : Site Tanneurs

TA EXT : Extension du site Tanneurs

TO : Site Tonnellé (Médecine)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

VH : Site Victor Hugo (Centre de Ressources en Langues)

II. LA MENTION PSYCHOLOGIE

RESPONSABLE DE LA MENTION :

M. Robert Courtois

Tél : 02.47.36.66.67

E-mail : robert.courtois@univ-tours.fr

Responsable du tronc commun Master 1 et 2 :.....Thierry PLAIE

Responsables des parcours (M1 & M2) :

Cognition, Neurosciences et Psychologie Lucie ANGEL & Samuel LEMAN

Psychologie du Travail et des Organisations Evelyne FOUQUEREAU

Psychopathologie et Psychologie Clinique Christian REVEILLERE

Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent Caroline GIRAUDEAU

Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique Nathalie BAILLY

II.1. ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION

La Mention Psychologie se décline en 5 parcours :

- Cognition, Neurosciences et Psychologie (parcours dupliqué dans la Mention *Biologie-Santé*)
- Psychologie du Travail et des Organisations
- Psychopathologie et Psychologie Clinique
- Psychologie de l'Enfant et l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap
- Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique

❖ **Cognition, Neurosciences et Psychologie**

Le parcours Cognition, Neurosciences et Psychologie a pour objectif de fournir les bases théoriques et méthodologiques nécessaires à tout travail expérimental de recherche dans les sciences de la cognition (neurosciences et sciences du comportement, psychologie cognitive, psycholinguistique). Cette formation à la recherche intègre l'apport des neurosciences cognitives, de la psychologie cognitive, des sciences du langage, de l'éthologie, de la psychiatrie, de la psychopathologie et de la biologie psychiatrique. Elle s'appuie sur l'expérience de cinq laboratoires (universitaires, CNRS, INSERM, INRA). Cette formation a pour objectif principal de préparer les étudiants à poursuivre un travail de recherche de haut niveau dans le cadre d'une thèse de doctorat conduisant à des emplois de chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche ou cadres de recherche dans des établissements publics et privés.

Les 7^{ème} et 8^{ème} semestres de la formation permettront de fournir (par un tronc commun d'enseignement) les outils méthodologiques et conceptuels de base et une formation théorique plus particulièrement centrée sur les neurosciences et la psychologie cognitives. L'enseignement théorique est complété par une initiation à la recherche (stage expérimental) au sein d'une équipe habilitée.

Les 9^{ème} et 10^{ème} semestres de la formation comporteront, d'une part un tronc commun d'enseignement portant sur l'éthique dans les sciences humaines et du comportement, des compléments en sciences cognitives, en communication scientifique et méthodologie, et, d'autre part, par une approche multidisciplinaire, un approfondissement des connaissances théoriques en neurosciences et sciences du comportement, psycholinguistique et psychologie cognitive. Un stage de recherche de 4 à 5 mois, dans un laboratoire de recherche, des séminaires et des conférences complètent la formation. Les étudiants issus des parcours CNP des masters Psychologie et Biologie-Santé sont réunis dans une seule et même promotion pour les 9^{ème} et 10^{ème} semestres de la formation.

❖ **Psychologie du Travail et des Organisations**

Objectif général : Former des psychologues du travail pouvant intervenir dans de nombreux secteurs grâce à l'acquisition de compétences fondamentales, méthodologiques et professionnelles de haut niveau. Les secteurs d'insertion les plus courants actuellement du M2 PTO sont les centres de recrutement, de formation et de bilan de compétences, les services de Ressources Humaines, les organismes publics ou semi-publics (AFPA, Missions locales, centres hospitaliers...), les cabinets conseils aux entreprises et organisations diverses...

Objectifs professionnalisants :

À l'issue de la formation, les diplômé(e)s sont capables :

- * d'analyser une demande d'intervention dans le domaine de la gestion des relations humaines et professionnelles,
- * de contribuer aux procédures de recrutement du personnel,
- * de mettre en place et/ou d'être associé(e)s à une conduite du changement individuel et/ou organisationnel
- * de poser un diagnostic organisationnel sur la qualité de vie au travail et les RPS, de proposer des mesures de prévention et d'intervention dans le champ de la santé psychologique au travail
- * de participer au développement de nouvelles modalités d'organisation du travail (aménagement du temps de travail, TIC, ...),

- * d'initier un audit psychosociologique d'une situation et d'une organisation du travail,
- * d'élaborer des dispositifs d'intervention psychosociologique dans les organisations du travail,
- * de mettre en place des procédures d'évaluation et de suivi de ces interventions au sein des organisations du travail,
- * d'initier ou de contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- * d'expertiser et d'intervenir dans diverses situations professionnelles (risques psychosociaux, conflits, discrimination, qualité de vie au travail...)
- * d'expertiser une demande d'intervention au plan individuel et de mettre en place une activité de conseil en trajectoire de carrière (bilan de compétences, reclassement, dispositif de formation...),
- * de favoriser l'insertion et la gestion de carrière d'adultes en situation de handicap,
- * de concevoir des outils valides et adaptés aux différentes facettes de l'activité du psychologue du travail (tests, questionnaires, entretiens, grilles d'observation...).

Objectifs innovants : Former à la création d'outils fiables et adaptés aux diverses dimensions de l'activité du psychologue du travail. Favoriser l'insertion professionnelle par une formation active et individualisée à l'élaboration du projet professionnel et aux techniques de recherche d'emploi, et par le développement de contacts étroits avec les terrains d'exercice de la profession.

❖ Psychopathologie et Psychologie Clinique

Objectif général : Former des psychologues cliniciens généralistes pouvant exercer auprès de personnes (bébé, enfant, adolescent, adulte) présentant des troubles psychopathologiques et/ou somatiques avérés ou à risques. Cette spécialité vise à donner une formation à la fois théorique et clinique de haut niveau permettant de répondre aux différentes fonctions du psychologue clinicien face à la souffrance mentale. La conception générale de la spécialité se réfère aux exigences du modèle praticien-chercheur qui rend apte les diplômés à articuler pratiques et recherche clinique dans leur carrière.

Les connaissances théoriques, méthodologiques et appliquées délivrées sont à fois générales à la psychopathologie, psychologie clinique et psychologie de la santé et particulières aux activités de recherche des membres de l'équipe pédagogique.

Objectifs professionnalisants : La formation proposée vise à former des psychologues dans le domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie. Cette formation, à finalité appliquée, est à la fois dispensée par des EC et des professionnels dans un souci d'articulation réciproque.

Un niveau de connaissance, actualisé et ouvert aux principaux paradigmes en psychopathologie, psychologie clinique et psychologie de la santé est offert (conformité à l'Article 37 du Code de déontologie des psychologues de mars 1996, révisé en février 2012 : « *L'enseignement présente les différents champs d'étude de la psychologie, ainsi que la pluralité des cadres théoriques, des méthodes et des pratiques, dans un souci de mise en perspective et de confrontation critique. Il bannit nécessairement l'endoctrinement et le sectarisme* »).

Les compétences professionnelles visent la maîtrise des principaux actes auxquels le psychologue clinicien est confronté dans le cadre de son exercice : entretien et bilan psychologiques, initiation aux traitements psychothérapeutiques spécifiques et non spécifiques, individuels et de groupe (familial) ; supervision d'équipe dans le milieu professionnel et associatif ; méthodologies de recherche clinique (qualitative et quantitative) ; transmission de connaissances.

Cette formation, à vocation généraliste en psychologie clinique et ouverte à l'évolution des connaissances et des pratiques, est source d'adaptabilité pour les diplômés qui seront aptes à s'insérer dans les champs habituels de la santé (particulièrement du domaine public), soins et prévention des risques pour la santé ; de l'expertise et du suivi dans le domaine judiciaire et de l'Aide sociale ; de l'écoute et de l'accompagnement dans les secteurs associatif et libéral (activités cliniques, supervision d'équipes, formation...). Leur connaissance méthodologique les rend également aptes à s'inscrire dans toute démarche de recherche clinique et montage de projet. La formation permet également de se maintenir dans une démarche critique vis-à-vis de connaissances et de réflexion éthique concernant les grands enjeux de la profession.

Cette formation délivre le titre de psychologue clinicien et celui de psychothérapeute

Plusieurs textes règlementaires encadrent les objectifs généraux de la formation :

La Loi n°85-872, du 25 juillet 1985 relative à la protection du Titre de Psychologue, modifiée par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005 : « *L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle...* » (Loi n° 85-772, Article 44, chap. 1).

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié.

Décret no 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret no 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychologue.

La formation répond aux conditions d'inscription des psychologues et psychothérapeutes sur la liste ADELI de leur Département (Inscription auprès des ARS ; Arrêté du 14 novembre 2002) : possession des diplômes de licence mention psychologie et d'un master 2 pro en psychologie (liste des diplômes établis par le Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le [décret n° 90-255 du 22 mars 1990](#))

❖ **Psychologie de l'Enfant et l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap**

Objectif général : Former des psychologues du développement pouvant exercer auprès de nourrissons, d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du développement, des handicaps (intellectuel, sensoriels ou moteurs) et/ou des troubles de la socialisation. Les cibles de recrutement privilégiées sont toutes les institutions qui prennent en charge ces populations dans les domaines scolaires, de la formation, social, médical et culturel. Cette spécialité vise à donner une formation à la fois théorique, méthodologique et pratique, sans orientation dogmatique, mais reposant sur les modélisations théoriques actuelles, afin de répondre aux nécessités professionnelles d'un psychologue de l'enfant et de l'adolescent. Pour faire face à la souffrance provoquée par les divers handicaps en particulier ceux liés aux troubles émotionnels, de la socialisation et de l'adaptation scolaire, l'accent sera mis conjointement sur la connaissance des recherches récentes, de l'examen psychologique et de ses outils dans le champ du handicap et de la prise en charge.

Assurer une formation spécialisée, théorique, méthodologique et pratique en psychologie de l'enfant et de l'adolescent dans le champ du développement normal et du handicap. Le développement de la socialisation, le développement émotionnel et le développement cognitif sont des domaines privilégiés de cette formation.

Faciliter la future insertion professionnelle par une bonne connaissance des milieux d'embauche et de leurs équipes de travail dans leurs dimensions déontologique, éthique et juridique. Cet enseignement répond à l'Article 28 du Code de déontologie des psychologues.

Objectifs professionnalisants : Permettre l'acquisition de connaissances d'analyse des contextes institutionnels qui accueillent le type de population concernée. Former à la pratique de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent.

Objectifs innovants : Etablir une véritable formation coordonnée théorie/pratique par une forte intégration du stage dans la formation afin de faciliter l'insertion professionnelle. Développer une véritable identité professionnelle par une connaissance approfondie de la fonction et du statut du psychologue de l'enfant et de l'adolescent dans ses différents contextes institutionnels.

Stage : la durée minimum requise pour l'ensemble des étudiants en M1 est de 200h.

Toutefois, en cas de candidature au M2 de *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent*, il est exigé :

- (1) que ce stage se déroule auprès d'un psychologue en exercice (qui devient le maître de stage préprofessionnel, responsable de son encadrement) ;
- (2) que la durée du stage soit de 200h

La nature discriminante de ces éléments n'intervient que lors de la sollicitation d'une entrée en M2 spécialité « *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent* » (pour le décompte des heures totales à effectuer en M1 & M2 afin d'obtenir le titre de psychologue, voir précisions ci-dessous dans la rubrique concernée par la spécialité « psychopathologie et psychologie clinique »).

Le stage est validé conjointement à l'EC *Suivi de stage* (obligatoire) qui se déroule au second semestre.

❖ **Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique**

La place croissante des personnes âgées dans nos sociétés crée des besoins nouveaux en relation avec leur prise en charge spécifique, aussi bien dans le cadre de leur développement normal, qu'en raison du poids démographique pris par certaines pathologies liées au vieillissement. Ces besoins sont notamment liés aux difficultés adaptatives engendrées par les changements imputables à l'âge, sur le plan de l'intégration sociale (passage à la retraite, entrée en institution, ...), sur le plan des performances cognitives ou psychomotrices ou encore en raison des pathologies somatiques et psychologiques du vieillissement. Les recherches récentes en psychologie ont permis d'apporter des réponses nouvelles à propos des processus cognitifs, aussi bien que des mécanismes de l'adaptation. Elles permettent d'envisager des modes efficaces de prise en charge de la population vieillissante sur le plan psychologique. Nous nous proposons à travers cette spécialité de former des psychologues en mesure d'appliquer ces connaissances au bénéfice des personnes âgées et de leur entourage familial aussi bien qu'institutionnel.

La formation mettra l'accent sur quatre aspects principaux :(1) Les connaissances théoriques de la psychologie du vieillissement dans ses aspects cognitifs, affectifs et relationnels, ainsi que l'évolution avec l'âge et ses conséquences adaptatives ; (2) La connaissance des pathologies du vieillissement et des psychopathologies du vieillissement ; (3) l'acquisition de différents outils professionnels propres au psychologue gériatrique et (4) la connaissance des institutions de prise en charge des personnes âgées.

Les démarches innovantes : Elargir les capacités d'intervention du psychologue, dans différents domaines (santé, maintien à domicile, formation des personnels en charge des personnes âgées, aide aux familles). Sensibiliser à l'aide psychologique indirecte. Favoriser l'insertion professionnelle et sensibiliser aux contextes institutionnels, déontologiques, éthiques et juridiques du métier de psychologue.

II.2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

DIRECTRICE DU DEPARTEMENT :

Mme Christine POIRIER
 ☎ : 02.47.36.65.52
 E-mail : christine.poirier@univ-tours.fr

SECRETARIAT

SECRETARIAT – Bureau 114 (Site Tanneurs) – Fax : 02.47.36.64.84

L1 : Louis LETOURNEUR	louis.letourneur@univ-tours.fr / 02.47.36.64.32
L2 : Élodie BERGERET	elodie.bergeret@univ-tours.fr / 02.47.36.67.68
L3 : Fanny COUPRY	fanny.coupry@univ-tours.fr / 02.47.36.67.01
M1 – M2 : Pauline JOSSEC	pauline.jossec@univ-tours.fr / 02.47.36.65.14



Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :

9h-12h30

Mardi : 9h-12h30 – 13h30-16h30

*** Inscriptions :**

☞ **Administratives :** Service de Scolarité de l'UFR *Arts et Sciences Humaines* situé au 1er étage, Bureau 117 (Site Tanneurs) ☎ 02.47.36.65.35

☞ **Pédagogiques :** l'inscription pédagogique se fait automatiquement (sauf dérogation).

- Pour le **parcours CNP (Cognition, Neurosciences et Psychologie)** : se renseigner auprès de l'UFR de Sciences et Techniques (Secrétariat du dpt de Neurosciences, Mme Frédérique Godard, Parc de Grandmont, tel : 02.47.36.69.99 ; frederique.godard@univ-tours.fr).

- **L'admission en M1 fait l'objet d'une sélection. Les principaux critères de sélection pour l'accès aux M1 proposés seront consultables à l'adresse Internet suivante :**

<http://ash.univ-tours.fr>, rubrique *La formation, Masters.*

PROGRAMMES D'ETUDES A L'ETRANGER :

RESPONSABLE : Mme CAROLINE GIRAUDEAU
(Tél : 02.47.36.65.52 - e-mail : caroline.giraudeau@univ-tours.fr)

Ces échanges sont ouverts aux étudiants de Master 1^{ère} année, qui ont une bonne connaissance de la langue du pays où ils vont suivre leurs enseignements. Les échanges sont soit semestriels, soit annuels. Les résultats obtenus dans les universités étrangères sont pris en compte dans l'évaluation de l'année universitaire. Il existe des Allocations de mobilité (aides financières) pour les étudiants qui partent dans ces universités.

ASSOCIATION ETUDIANTE :

L'Amphi des Psys est l'association des étudiants et anciens étudiants en Psychologie de l'Université de Tours. Notre site et notre forum sont des lieux d'échange et d'entraide.

Vous pouvez poser vos questions et participer aux discussions sur :

www.lamphidespsys.net

Contact mail :

lamphidespsys@gmail.com

contact@lamphidespsys.net

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D’EVALUATION
ET REGLES DE PASSAGE DE L’UNIVERSITE DE TOURS**
Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s’inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d’études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l’enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l’arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l’arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d’accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l’entrée dans le cursus.

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l’enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d’enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d’accueil pour l’accès à la première année du deuxième cycle.

Les établissements autorisés par l’Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l’article L. 612-6.

L’admission est alors subordonnée à l’examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L’examen du dossier repose sur des critères d’appréciation des résultats académiques, de l’expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l’objet d’une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l’université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l’équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l’éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l’objet d’une publication sur le site internet de l’université à la rubrique concernant la sélection et d’un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d’admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l’admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2^{ème} année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation – Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :
 - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
 - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique. Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1^{ère} année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2^{ème} année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

II.3. ORGANISATION DE LA FORMATION EN M1 (S7 et S8)

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MASTER 1ÈRE ANNÉE

Membres de l'équipe pédagogique	Courriers électroniques
M. PLAIE	thierry.plaie@univ-tours.fr
Mme BAILLY	nathalie.bailly@univ-tours.fr
Mme FOUQUEREAU	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Mme GIRAUDEAU	caroline.giraudeau@univ-tours.fr
M. COURTOIS	robert.courtois@univ-tours.fr
M. REVEILLERE	christian.reveillere@univ-tours.fr
Mme ANGEL	lucie.angel@univ-tours.fr

LES RESPONSABLES DES PARCOURS

	Téléphone	Courriers électroniques
Mme FOUQUEREAU (TRAVAIL)	02.47.36.65.54	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Mme BAILLY (GERONTOLOGIE)	02.47.36.65.56	nathalie.bailly@univ-tours.fr
Mme GIRAUDEAU (DEVELOPPEMENT)	02.47.36.67.21	caroline.giraudeau@univ-tours.fr
M. RÉVEILLÈRE & Mme BARRAULT (CLINIQUE)	02.47.36.67.22	christian.reveillere@univ-tours.fr servane.barrault@univ-tours.fr
Mme ANGEL (CNP)	02.47.36.67.56	lucie.angel@univ-tours.fr

Les enseignants de département de psychologie

Enseignants permanents :	Bureau	Téléphone	Courriers électroniques
Colette AGUERRE	415	02.47.36.66.85	aguerre@univ-tours.fr
Lucie ANGEL	330	02.47.36.67.56	lucie.angel@univ-tours.fr
Nathalie BAILLY	408 B	02.47.36.65.56	nathalie.bailly@univ-tours.fr
Servane BARRAULT	415	02.47.36.66.85	servane.barrault@univ-tours.fr
Geneviève BRÉCHON	415	02.47.36.66.85	genevieve.brechon@univ-tours.fr
Séverine CHEVALIER	412	02.47.36.65.54	severine.chevalier@univ-tours.fr
René CLARISSE	408 B	02.47.36.65.56	rene.clarisse@univ-tours.fr
Robert COURTOIS	408	02.47.36.66.67	robert.courtois@univ-tours.fr
Séverine FAY	330	02.47.36.81.53	severine.fay@univ-tours.fr
Roger FONTAINE	409	02.47.36.67.22	rfontaine@univ-tours.fr
Evelyne FOUQUEREAU	412	02.47.36.65.54	fouquereau@univ-tours.fr
Nicolas GILLET	412	02.47.36.65.54	nicolas.gillet@univ-tours.fr
Caroline GIRAUDEAU	415 B	02.47.36.65.52	giraudeau@univ-tours.fr
Catherine HERVÉ	411	02.47.36.66.59	catherine.herve@univ-tours.fr

Sabine MACIASZCZYK-JEDEAU	415 B	02.47.36.65.52	maciaszczyk@univ-tours.fr
Célia MAINTENANT	417	02.47.36.67.21	celia.maintenant@univ-tours.fr
René MOKOUNKOLO	411	02.47.36.66.59	rene.mokounkolo@univ-tours.fr
Valérie PENNEQUIN	417	02.47.36.67.21	pennequin@univ-tours.fr
Thierry PLAIE	408	02.47.36.65.50	plaie@univ-tours.fr
Christine POIRIER	415B	02.47.36.65.52	christine.poirier@univ-tours.fr
Kristell POTHIER	408 B	02.47.36.65.56	kristell.pothier@univ-tours.fr
Christian RÉVEILLÈRE	409	02.47.36.67.22	reveillere@univ-tours.fr
Aurélien RIBADIER	415	02.47.36.66.85	aurelien.ribadier@univ-tours.fr
Laurence TACONNAT	330	02.47.36.81.54	laurence.taconnat@univ-tours.fr
Alain TALIERCIO	409	02.47.36.67.22	taliercio@univ-tours.fr
Caroline MOREAU	408 B	02.47.36.65.56	caroline.moreau@univ-tours.fr
Sandrine VANNESTE	330	02.47.36.81.51	vanneste@univ-tours.fr

Les enseignants du département de neurosciences

ENSEIGNANTS	Bureau	Téléphone	Courriers électroniques
Arnaud AUBERT	Bat L	02.47.36.69.95	arnaud.aubert@univ-tours.fr
Pascal BARONE	Bat L - S300 GRANDMONT	02.47.36.73.01	barone@univ-tours.fr
Catherine BELZUNG	Bat L - S280 GRANDMONT	02.47.36.69.94	belzung@univ-tours.fr
Nadine FRESQUET	Bat I : 1030 GRANDMONT	02.47.36.69.65	nadine.fresquet@univ-tours.fr
Laurent GALINEAU	UFR Médecine, Bât Planiol	02.47.36.72.54	laurent.galineau@univ-tours.fr
Samuel LEMAN	Bat L - S290 GRANDMONT	02.47.36.69.97	samuel.leman@univ-tours.fr
Frédéric MINIER	UFR Médecine Bât Planiol	02.47.36.61.48	frederic.minier@univ-tours.fr

RESPONSABLE DES STAGES DE MASTER 1
M. Aurélien RIBADIER
Aurelien.ribadier@univ-tours.fr

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA FORMATION EN M1

Le M1 comprend 300 heures d'enseignement réparties dans les UE *Tronc Commun*, les UE disciplinaires principales et complémentaires, l'UE séminaire de recherche (correspondant au suivi de mémoire en S7 et au mémoire en S8) et l'UE Stage professionnel (de 200 heures minimum).

Répartition des enseignements par semestre*Semestre 7*

UE Tronc Commun 92h + 2 UE disciplinaires (48h + 32h).

Semestre 8

UE Tronc Commun (18h) + 2 UE disciplinaires (48h + 32h) + UE Séminaire de recherche (18h) + UE stage professionnel (12h de suivi de stage + la réalisation du stage).

Stage

Les étudiants de Master 1 doivent effectuer un **stage obligatoire** à caractère professionnel de 200h minimum. L'étudiant peut cependant s'il le souhaite effectuer un stage plus important de 924 h au maximum (6 mois). Il est possible d'effectuer le minimum de 200h de stage en un seul stage ou en plusieurs.

Ce stage doit nécessairement se dérouler du 15 septembre au 1^{er} juin de l'année universitaire. Il doit également débuter avant la fin du suivi de stage (mi mars au plus tard). Dans le cas contraire, l'étudiant devra prendre contact avec la responsable des stages.

Les modalités du déroulement du stage (stage continu ou discontinu, sur des journées hebdomadaires fixes ou variables...) sont à discuter avec le lieu de stage (responsable d'institution ou d'entreprise ou psychologue, maître de stage) et doivent figurer dans un calendrier de présence dans l'organisme d'accueil.

Pour valider le stage obligatoire, l'étudiant devra faire la même année :

- un stage d'une durée comprise entre 200h minimum et 924h maximum ;
- suivre le TP suivi de stage (**obligatoire**) qui se déroule au 1^{er} et 2^{ème} semestres et rendre à l'intervenant la fiche de suivi de stage ;
- rendre, dès la fin du stage, la fiche d'évaluation (avec le nombre d'heures inscrit) du stage par l'étudiant et la fiche d'évaluation du stagiaire par le tuteur de l'organisme d'accueil ([http// : ash.univ-tours.fr](http://ash.univ-tours.fr) – Département de Psychologie – Stages).
- rendre un rapport de stage qui fera l'objet d'une note (Semestre 8).

Toute convention de stage doit **IMPERATIVEMENT** être signée par toutes les parties **AVANT** le début du stage.

Pour se faire, les conventions doivent être déposées sur Célène (<https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=12106>) 15 jours minimum avant le début du stage.

Joindre à la convention **TOUS** les documents demandés (attestation de responsabilité civile et tableau horaire).

Les copies des fiches d'évaluation et de l'attestation de stage doivent être remises au responsable des stages (déposées sur Célène sur <https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=3395>) afin de valider le stage.

Les fiches de suivi de stage doivent être complétées et remises à l'intervenant du TP suivi de stage afin de valider le suivi de stage. Inscrire le nombre exact d'heures effectuées

Tout document manquant et/ou remis hors délai entrainera la non validation du stage et du suivi de stage.

Il est également rappelé aux étudiants que le stage, quelle que soit sa nature, doit se dérouler **EN DEHORS** des heures d'enseignement et que **la présence aux TD et TP est obligatoire.**

Pour les parcours Clinique, Enfant/Ado et Gériatrie, il est exigé :

- (1) que ce stage se déroule auprès d'un psychologue en exercice inscrit au fichier ADELI depuis au moins 3 ans ;
- (2) que la durée du stage soit de 200h minimum

Pour le parcours Psychologie du travail et des organisations, il est exigé que la durée du stage soit de 200h minimum et il est conseillé de rechercher un lieu de stage caractérisé par des missions relevant de la discipline.

Pour les étudiants du parcours Cognition, Neurosciences et Psychologie, le stage (200h minimum) peut être réalisé dans un laboratoire de recherche.

Pour plus d'information : <http://univ-tours.fr>

- Un guide des stages est disponible dans la Rubrique : « Orientation-Insertion » puis « Stage, Emploi : R'pro »
- Voir également les pages WEB du département de Psychologie : dans la rubrique « les UFR, écoles et instituts » puis « Arts et Sciences Humaines » puis « Psychologie »
- Vous trouverez également des offres de stages sur <http://rpro.univ-tours.fr>
- Une liste de lieux de stage potentiels est disponible sur l'application P'stage (sur l'ENT).

L'usage professionnel du titre de psychologue n'est possible qu'au terme des deux années de Master (M1 et M2), et après avoir réalisé et validé un stage d'une durée minimale de 500 heures lors des deux années de Master. Cf l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié.

Présentation de la maquette d'enseignement : MASTER 1

Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 Tronc commun 1	10	10						
	4	4	36	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	16	20		36
	3	3	10	EC 7.1.2 Formation à la recherche	10			10
	3	3	18	EC 7.1.3 Anglais 1		18		18
	QP	QP	18	EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		18		18
	QP	QP	10	EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel	4	6		10
UE 7.2 UE disciplinaire principale 1	12	12	48	<i>Les maquettes détaillées par parcours sont en ligne sur la plateforme CELENE (via votre ENT)</i>	48			48
UE 7.3 UE disciplinaire complémentaire 1	8	8	32		32			32
Total S7	30	30			110	62	0	172
Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 Tronc commun 2	2	2						
	2	2	18	EC 8.1.1 Anglais 2		18		18
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	7	7	150	EC 8.2 Séminaires de recherche 2		18		18
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	12	12	48	<i>Les maquettes détaillées par parcours sont en ligne sur la plateforme CELENE (via votre ENT)</i>	48			48
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	7	7	32		32			32
UE 8.5 Stage professionnel ¹	2	2						
	QP	QP	12	EC 8.5.1 Suivi de stage			12	12
	2	2	entre 200 et 924 h	EC 8.5.2 Stage professionnel				entre 200 et 924 h
Total S8	30	30			80	36	12	128
Total année (S7+S8)		60			190	98	12	300

¹Cette UE est validée à condition d'avoir assisté aux TP de suivi de stage au semestre 7 (4 heures TP) et au semestre 8 (8 heures TP), d'avoir réalisé un stage d'au moins 200 heures, d'avoir rendu un rapport de stage, et d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 dans l'EC 8.5.2 Stage professionnel.

CM : Cours Magistraux TD : Travaux Dirigés TP : Travaux Pratiques QP : Quitus de Présence

Modalité de contrôle des connaissances M1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 7	30										
UE 7.1 Tronc commun 1	10			10			10		10		10
EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EC 7.1.2 Formation à la recherche	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 7.1.3 Anglais 1	3	CC	E et O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 7.1.4 Séminaires de recherche 1		QP			QP			QP		QP	
EC 7.1.5 Elaboration du projet professionnel		QP			QP			QP		QP	
UE 7.2 UE disciplinaire principale 1	12	ET	E	12	ET	E	12	E	12	E	12
UE 7.3 UE disciplinaire complémentaire 1	8	ET	E	8	ET	E	8	E	8	E	8
SEMESTRE 8	30										
UE 8.1 Tronc commun 2	2			2			2		2		2
EC 8.1.1 Anglais 2	2	CC	E et O	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 8.2 Séminaires de recherche 2	7	ET	E et O	7				E et O	7		
UE 8.3 UE disciplinaire principale 2	12	ET	E ²	12	ET	E	12	E	12	E	12
UE 8.4 UE disciplinaire complémentaire 2	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
UE 8.5 Stage professionnel	2			2					2		
EC 8.5.1 Suivi de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 8.5.2 Stage professionnel	2	ET	E	2				E	2		

² UE 8.3 disciplinaire principale du parcours enfant-ado : ORAL

Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de mémoire individuel, la note du rapport de stage et la note des autres unités d'enseignement.

M2 Parcours *Cognition, Neurosciences et Psychologie*

RESPONSABLES : Mme ANGEL
 (Tél : 02.47.36.67.56 E-mail : lucie.angel@univ-tours.fr)
 & M. LEMAN
 (Tél : 02.47.36.69.97 E-mail : samuel.leman@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présenteielle étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Concepts et Outils	3	6			50	50		100
	1	2	75	EP 9.1.1 Anglais et communication scientifique		32		32
	QP	QP	30	EP 9.1.2 Séminaire de méthodologie		12		12
	QP	QP	6	EP 9.1.3 Ethique dans les sciences humaines et du comportement		6		6
	1	1	25	EP 9.1.4 Sciences Cognitives	10			10
	2	3	100	EP 9.1.5 Introduction aux disciplines de la cognition	40			40
UE 9.2 Spécialités	6	24			90			90
	1	4	40	EP 9.2.1 Autisme et troubles du développement	15			15
	1	4	40	EP 9.2.2 Neurosciences affectives	15			15
	1	4	40	EP 9.2.3 Comportements sociaux, apprentissages et émotions chez les animaux	15			15
	1	4	40	EP 9.2.4 Développement normal et pathologique du langage	15			15
	1	4	40	EP 9.2.5 Développement adulte et vieillissement normal et pathologique	15			15
	1	4	40	EP 9.2.6 Vieillissement cognitif et neurocognitif	15			15
MP3 = Module Projet Personnel et Professionnel	QP	QP		Préparation aux concours des ED, CV et accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
Total S9	9	30			140	60		200

Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Mémoire de recherche et stage	9	30	560					
UE 10.2 Conf. scientifiques	QP	QP	10			6		6
UE 10.3	QP ¹	QP ¹	560	UE facultative pour l'obtention du titre de psychologue				
Total S10	9	30				6		6
Total année (S9+S10)	18	60			140	66		206
Total Master		120			330	164	12	506

¹ les modalités de contrôle de connaissance de l'UE 10.3 sont susceptibles d'évoluer ; une demande de modification est en cours.

Descriptifs des UE du parcours M2 Cognition, Neurosciences et Psychologie

UE 9.1 : Concepts et Outils

- **EP 9.1.1 : Anglais et communication scientifique**
Approfondissement de la pratique de l'anglais scientifique et technique de communication scientifique. Réalisation d'un poster suivi d'une présentation en public de travaux de recherche. Cet enseignement est entièrement réalisé en anglais.
- **EP 9.1.2 : Séminaire de méthodologie**
Travaux dirigés sur les méthodes et les types d'analyses à utiliser pour mener à bien le projet de recherche. Cet enseignement est réalisé en début de semestre sous forme d'une présentation orale du projet de recherche de chaque étudiant suivie par une discussion sur la méthodologie employée (mis en place du protocole expérimental, analyses des données, traitements statistiques appliqués).
- **EP 9.1.3 : Ethique dans les sciences humaines et du comportement**
Présentation des principaux concepts et points de la réglementation liés à l'éthique en sciences humaines et en expérimentation animale
- **EP 9.1.4 : Sciences cognitives**
Approfondissement des concepts liés aux sciences cognitives
- **EP 9.1.5 : Disciplines de la cognition (Psychologie, Linguistique, Neurosciences, Sciences du comportement)**
Introduction aux quatre disciplines de la cognition : Psychologie, Linguistique, Neurosciences et Sciences du comportement

UE 9.2 : UE de spécialités

Sciences du vivant

Neurosciences et sciences des comportements :

- **EP 9.2.1 : Autisme et troubles du développement**
Après un rappel des processus du développement cérébral normal, seront introduits : - la description clinique de l'autisme dans ses différentes formes, - le modèle neurodéveloppemental incluant les modèles génétiques actuels, - les hypothèses psychophysiologiques à travers les recherches menées dans les domaines de la neurophysiologie et de la neuroimagerie.
- **EP 9.2.2 : Neurosciences affectives**
Etude des troubles affectifs comme la dépression et l'anxiété et de leurs corrélats physiologiques, génétiques, neuroendocriniens et neuroanatomiques. Modélisation chez l'animal des troubles psychiatriques. Psychopharmacologie. Neurogenèse hippocampique et sa fonction.
- **EP 9.2.3 : Comportements sociaux, apprentissages et émotions chez les animaux**

Dans cette UE seront présentés les déterminants sensoriels et neuroendocriniens des comportements sociaux chez les mammifères, les mécanismes comportementaux et neurobiologiques des apprentissages et des émotions chez les mammifères et les oiseaux.

Sciences Humaines et Sociales

Linguistique :

- **EP 9.2.4 : Développement normal et pathologique du langage**

Ce cours a pour objectif principal de décrire et analyser certains faits saillants de l'acquisition du langage dans des contextes typiques et atypiques (par exemple chez des enfants avec dysphasie et chez des enfants apprenant une langue seconde). En adoptant la théorie de la grammaire générative, nous étudierons, entre autres, la nature du contenu des grammaires construites par les apprenants, ainsi que l'influence de l'âge et de notions telles que la complexité computationnelle sur le développement langagier. Nous nous pencherons également sur les relations entre le développement cognitif et le développement linguistique.

Psychologie :

- **EP 9.2.5 : Développement adulte et vieillissement psychologique normal et pathologique**

Modifications des fonctions psychologiques et cognitives au cours du développement adulte et du vieillissement. Chronopsychologie du développement et du vieillissement des processus cognitifs. Evolution des représentations sociocognitives au cours du développement adulte et conséquences adaptatives. Transitions psychosociales à l'âge adulte. Aspects psychopathologiques et de vulnérabilité dans le développement adulte et le vieillissement.

- **EP 9.2.6 : Vieillissement cognitif et neurocognitif**

Etude des effets du vieillissement sur les fonctions cognitives. Les effets du vieillissement sur les structures cérébrales impliquées dans la mémoire. Facteurs cognitifs et neurocognitifs explicatifs du vieillissement de la mémoire.

UE 10.1 : Stage et Mémoire

Réalisation d'un travail de recherche en relation avec la thématique du laboratoire d'accueil. Insertion dans la vie du laboratoire.

UE 10.2 : Conférences

Une journée de 5 conférences de chercheurs, invités par chaque équipe de recherche de la spécialité, est organisée par et pour tous les étudiants.

UE 10.3 :

UE facultative pour l'obtention du titre de psychologue. Uniquement possible pour les étudiants dont le cursus initial est « Licence de psychologie + M1 de psychologie ». Cette UE correspond à un stage professionnel de 14 semaines + 2 UE de psychologie choisies dans l'un des 4 autres parcours professionnels de la mention Psychologie. L'une de ces UE est obligatoirement l'UE « Stage et mémoire professionnel » et l'autre doit comporter au moins 20h. Ce projet de validation du titre se construit avec les équipes pédagogiques des parcours concernés dès le semestre 9 du master. Le stage doit donner lieu à un rapport professionnel à valider selon les modalités définies dans l'**Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié.**

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Concepts et Outils	6			3			3		3		3
EP 9.1.1 Anglais et communication scientifique	2	CC	E et O	1	ET	E/O	1	E et O	1	E/O	1
EP 9.1.2 Séminaire de méthodologie		QP			QP			QP		QP	
EP 9.1.3 Ethique dans les sciences humaines et du comportement		QP			QP			QP		QP	
EP 9.1.4 Sciences Cognitives	1	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
EP 9.1.3 Introduction aux disciplines de la cognition	3	ET	E	2	ET	E/O	2	E	2	E/O	2
UE 9.2 Spécialités	24 6EPx4	ET	E	6EP x1	ET	E/O	6EP x1	E	6EP x1	E/O	6EP x1
MP3		QP			QP			QP		QP	
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Mémoire de recherche et stage	30	ET	E et O	9	SU			E et O	9	SU	
UE 10.2 Conférences scientifiques		QP			QP			QP		QP	
UE 10.3 UE facultative pour le titre de psychologue (réservée aux étudiants de psychologie)		QP ¹			QP			QP		QP	

La note de stage reportée, après audition par le jury, est obtenue par cumul des notes 1) du mémoire, 2) de la présentation orale et des réponses aux questions, avec les pourcentages respectifs de 50%-50%.

¹ les modalités de contrôle de connaissance de l'UE 10.3 sont susceptibles d'évoluer ; une demande de modification est en cours.

M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie du Travail et des Organisations*

RESPONSABLE : Mme FOUQUEREAU
 (Tél : 02.47.36.65.54 - E-mail : evelyne.fouquereau@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiante	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentée
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Psychosociologie des organisations et du travail	12	12						
	6	6	36	EC 9.1.1 Connaissance des organisations du travail	30	6		36
	6	6	36	EC 9.1.2 Développement des organisations du travail	30	6		36
UE 9.2 Accompagnement des trajectoires de carrière	6	6						
	4	4	30	EC 9.2.1 Développement des trajectoires professionnelles	30			30
	2	2	15	EC 9.2.2 Hétérogénéité des trajectoires de carrière	10	5		15
UE 9.3 Psychosociologie des situations de travail	12	12						
	7	7	45	EC 9.3.1 Psychosociologie de la dynamique des groupes professionnels	30	15		45
	5	5	30	EC 9.3.2. Gestion de situations spécifiques de travail	30			30
Total S9		30			160	32		192
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3 Pratiques d'expertise, de conseil et d'intervention dans les organisations du travail	12	12						
	7	7	55	EC 10.3.1 Pratiques d'expertise et de conseil	30	25		55
	5	5	55	EC 10.3.2 Secteurs et modalités d'intervention	40	15		55

Total S10		30			74	114		188
Total année (S9+S10)		60			234	146		380
Total Master		120			424	244	12	680

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailer éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Psychosociologie des organisations et du travail	12			12			12		12		12
EC 9.1.1 Connaissance des organisations du travail	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
EC 9.1.2 Développement des organisations du travail	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 9.2 Accompagnement des trajectoires de carrière	6			6			6		6		6
EC 9.2.1 Développement des trajectoires professionnelles	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EC 9.2.2 Hétérogénéité des trajectoires de carrière	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 9.3 Psychosociologie des situations de travail	12			12			12		12		12
EC 9.3.1 Psychosociologie de la dynamique des groupes professionnels	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.3.2. Gestion de situations spécifiques de travail	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3 Pratiques d'expertise, de conseil et d'intervention dans les organisations du travail	12			12			12		12		12
EC 10.3.1 Pratiques d'expertise et de conseil	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 10.3.2 Secteurs et modalités d'intervention	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5

M2 Spécialité Professionnelle *Psychopathologie et Psychologie Clinique*

RESPONSABLE : M. REVEILLERE

 (Tél : 02.47.36.67.22 - E-mail : christian.reveillere@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présenteielle étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Enseignement théorique de psychopathologie clinique 1	20	20						
	5	5	38	EC 9.1.1. Le nourrisson, l'enfant et l'adolescent	28	10		38
	5	5	41	EC 9.1.2. L'adulte	33	8		41
	5	5	34	EC 9.1.3. Les atteintes somatiques	26	8		34
	5	5	29	EC 9.1.4. Conduites à risque, violentes et addictions	20	9		29
UE 9.2. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 1	10	10						
	10	10	50	EC 9.2. Examen psychologique de l'enfant et de l'adulte	21	29		50
Total S9	30	30			128	64		192
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3. Enseignement théorique de psychopathologie clinique 2	6	6						
	6	6	40	EC 10.3. Le groupe familial ¹	28	12		40
UE 10.4. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 2	6	6						
	3	3	29	EC 10.4.1. L'entretien clinique	12	17		29
	3	3	41	EC 10.4.2. Psychothérapies individuelle et de groupe	16	25		41

Total S10	30	30			60	128		188
Total année (S9+S10)		60			188	192		380
Total Master		120			378	290	12	680

¹ EC non accessible aux étudiants inscrits en **M2 Parcours Cognition, Neurosciences et Psychologie**

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 1	20			20			20		20		20
EC 9.1.1. Le nourrisson, l'enfant et l'adolescent	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EC 9.1.2. L'adulte	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EC 9.1.3. Les atteintes somatiques	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
EC 9.1.4. Conduites à risque, violentes et addictions	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
UE 9.2. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 1	10			10			10		10		10
EC 9.2.1. Examen psychologique de l'enfant et de l'adulte	10	ET	E	10	ET	E	10	E	10	E	10
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3. Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 2	6			6			6		6		6
EC 10.3.1. Le groupe familial	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.4. Enseignement méthodologique et techniques d'intervention en psychologie clinique 2	6			6			6		6		6
EC 10.4.1. L'entretien clinique	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 10.4.2. Psychothérapies individuelle et de groupe	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3

M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap*

RESPONSABLE : Mme GIRAUDEAU

 (Tél : 02.47.36.65.52 - E-mail : caroline.giraudeau@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.) et indication des ECTS

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimatio n charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Psychologie du Développement	21	21						
	7	7	68	EC 9.1.1 Le développement cognitif et ses troubles	48	20		68
	7	7	68	EC 9.1.2 Le développement émotionnel et ses troubles	48	20		68
	7	7	68	EC 9.1.3 Le développement social et ses troubles	48	20		68
UE 9.2 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 1¹	9	9	38	EC 9.2 La pratique de l'examen psychologique		38		38
Total S9		30			144	98		242
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 2²	12	12	60	EC 10.3 Fonctions du psychologue du développement et modes d'intervention		60		60
Total S10		30			4	134		138
Total année (S9+S10)		60			148	232		380
Total Master		120			338	330	12	680

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailer éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Psychologie du Développement	21			21			21		21		21
EC 9.1.1 Le développement cognitif et ses troubles	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.1.2 Le développement émotionnel et ses troubles	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.1.3 Le développement social et ses troubles	7	ET	E	7	ET	E	7	E	7	E	7
UE 9.2 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 1	9	ET	E	9	ET	E	9	E	9	E	9
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3 Pratiques professionnelles en psychologie de l'enfant 2	12	ET	E	12	ET	E	12	E	12	E	12

M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie Gériatrique Normale et Pathologique*

RESPONSABLE : Mme BAILLY
 (Tél : 02.47.36.65.56 - E-mail : nathalie.bailly@univ-tours.fr)

Présentation de la maquette d'enseignement : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentée étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9.1 Processus psychologiques du vieillissement	15	15						
	6	6	20	EC 9.1.1. Approche neurocognitive du vieillissement pathologique	20			20
	4	4	26	EC 9.1.2. Perspectives temporelles du vieillissement	16	10		26
	5	5	20	EC 9.1.3. Approche psychosociale du vieillissement	20			20
UE 9.2. Pratiques gériatriques-psychologiques	15	15						
	7	7	48	EC 9.2.1. Le psychologue en gériatrie	6	42		48
	8	8	48	EC 9.2.2. Méthodologie et techniques d'intervention au service du psycho-gériatrie		48		48
	QP	QP	8	EC 9.2.3 Conférences		8		8
Total S9		30			62	108		170
Semestre 10 (S10)								
UE 10.1 Tronc Commun 3	6	6						
	QP	QP	10	EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		10		10
	QP	QP	10	EC 10.1.2 Déontologie et éthique	4	6		10
	6	6	18	EC 10.1.3 Anglais		18		18
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12	12						
	QP	QP	20	EC 10.2.1 Supervision de stage		20		20
	12	12	150	EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel		20		20
UE 10.3. Pathologie et psychopathologie du sujet âgé	6	6						
	3	3	24	EC 10.3.1. Approche médicale, éthique et gériatrie	24			24
	3	3	26	EC 10.3.2. Approche psychiatrique	20	6		26
UE 10.4. Approches psychosociales et organisationnelles	6	6						
	3	3	36	EC 10.4.1. Vieillesse physique, psychologique et sociale	18	18		36
	3	3	46	EC 10.4.2. Eléments de gestion et de législation	18	28		46

Total S10		30			84	126		210
Total année (S9+S10)		60			146	234		380
Total Master		120			336	332	12	680

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9.1 Processus psychologiques du vieillissement	15			15			15		15		15
EC 9.1.1. Approche neurocognitive et vieillissement pathologique	6	ET	E	6	ET	E	6	E	6	E	6
EC 9.1.2. Perspectives temporelles du vieillissement	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EC 9.1.3. Approche psychosociale	5	ET	E	5	ET	E	5	E	5	E	5
UE 9.2. Pratiques géronto-psychologiques	15			15			15		15		15
EC 9.2.1. Le psychologue en gérontologie	7	CC	E et O	7	ET	E	7	E	7	E	7
EC 9.2.2. Méthodologie et techniques d'intervention au service du psycho-gérontologue	8	CC	E et O	8	ET	E	8	E	8	E	8
EC 9.2.3. Conférences		QP			QP			QP		QP	
SEMESTRE 10	30										
UE 10.1 Tronc Commun 3	6			6			6		6		6
EC 10.1.1 Accompagnement à la recherche d'emploi		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.2 Déontologie et éthique		QP			QP			QP		QP	
EC 10.1.3 Anglais	6	CC	E et O	6	ET	E	6	E	6	E	6
UE 10.2 Stage et mémoire professionnel	12			12			12		12		12
EC 10.2.1 Supervision de stage		QP			QP			QP		QP	
EC 10.2.2 Guidance du mémoire professionnel	12	ET	E et O	12				E et O	12		
UE 10.3. Pathologie et psychopathologie du sujet âgé	6			6			6		6		6
EC 10.3.1. Approche médicale démences médication éthique	3	CC	E et O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 10.3.2. Approche psychiatrique	3	CC	E et O	3	ET	E	3	E	3	E	3
UE 10.4. Approches psychosociaux et organisationnels	6			6			6		6		6
EC 10.4.1. Vieillesse physique, psychologique et social	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC 10.4.2. Eléments de gestion et de législation	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3

Le calendrier universitaire 2021/2022

(Il s'agit d'un calendrier prévisionnel pouvant évoluer au gré des impératifs sanitaires)

Réunions de pré-rentrée M1	<u>Réunion générale pour tous les parcours</u> : jeudi 02 septembre à partir de 09h00 (Site Tanneurs, Amphi Roger) <u>Parcours CNP</u> : jeudi 02 septembre à 11h00 en salle TA 132 <u>Parcours enfant-ado</u> : jeudi 02 septembre à 13h00 en salle TA 131 <u>Parcours travail</u> : mardi 07 septembre à 10h00 en salle TA 029 <u>Parcours gérontologie</u> : mardi 07 septembre à 10h00 en salle TA 132 <u>Parcours clinique</u> : jeudi 02 septembre à 14h00 en salle TA 311
Réunions de pré-rentrée M2	<u>Parcours enfant-ado</u> : lundi 13 septembre à 14h00 en salle TA 131 <u>Parcours travail</u> : mercredi 15 septembre à 10h00 en salle TA 029 <u>Parcours gérontologie</u> : jeudi 16 septembre à 9h00 en salle TA 132 <u>Parcours clinique</u> : jeudi 16 septembre à 9h00 en salle TA 311
Début des cours	<u>M1</u> : à partir du lundi 06 septembre 2021 <u>M2</u> : à partir du mercredi 15 septembre 2021 (selon parcours)
Pause pédagogique	Du 01 au 05 novembre 2021
Examens	<u>M1</u> : du 13 au 17 décembre 2021 <u>M2</u> : du 03 au 07 janvier 2022
Vacances de fin d'année (Fermeture des sites d'enseignements)	Du 20 décembre 2021 au 02 janvier 2022
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	<u>M1</u> : à partir du 03 janvier 2022 <u>M2</u> : à partir du 10 janvier 2022
Délibérations du premier semestre	Du 24 janvier au 04 février 2022
Pauses pédagogiques	Du 14 février au 18 février 2022 et du 11 avril au 22 avril 2022
Examens (dates prévisionnelles)	<u>M1</u> : du 04 au 08 avril 2022 <u>M2</u> : du 25 au 29 avril 2022
Délibérations du second semestre (dates prévisionnelles)	<u>M1</u> : du 09 au 13 mai 2022 <u>M2</u> : courant juin 2022
Examens de session 2	à partir du 09 mai 2022 (M1)

À tout moment, vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT
 Il est accessible dans la rubrique « Etudes » à partir du 1^{er} septembre
 L'organisation et le contenu des enseignements sont disponibles sur le site internet

www.ash.univ-tours.fr